

Les nouvelles des chemins

La lettre d'information de Chemins de Picardie,
association pour la défense des chemins ruraux

EDITO du Président :



Une nouvelle année débute et c'est l'occasion de vous transmettre le second numéro de la lettre d'information « Les nouvelles des chemins ». Vous allez ainsi découvrir la démarche de restauration de chemins ruraux que des collectivités ont mise en place grâce au projet de Chemins de Picardie financé par la Région et l'Europe (FEADER). Sans oublier la rubrique juridique, toujours utile.

Je profite également de cet édito pour vous souhaiter à tous une excellente année 2012. Qu'elle vous apporte bonheur et réussite dans vos projets et qu'elle soit riche en...préservation de chemins ruraux !

Bonne lecture !

Dominique MOLET

DOSSIER :

Préservation des chemins ruraux par la plantation de haies

Les chemins ruraux, qui constituent en grande partie le patrimoine communal, voient parfois leur emprise diminuée ou dégradée par des riverains et des usagers peu respectueux, guidés par leur intérêt privé. En parallèle, depuis plusieurs décennies, les haies ne cessent de disparaître des paysages picards bien qu'elles aient de nombreux intérêts et renforcent l'impact positif des chemins.

Face à ce constat, Chemins de Picardie a lancé en 2010 une opération de reconquête des chemins ruraux par la plantation de haies avec le soutien financier de la Région et de l'Europe (FEADER). Proposée aux collectivités rencontrées, la démarche a intéressé certains élus. Finalement, une communauté de communes et cinq communes ont proposé, avec le soutien technique de l'association, des projets ambitieux avec un linéaire total de **plus de 10km de haies**. Dans un premier temps, les collectivités ont dû **recenser** les chemins de leur territoire et appliquer leur **compétence de conservation** pour pouvoir dans un second temps envisager l'implantation des arbres et arbustes le long des chemins ruraux en concertation avec les riverains.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Bernavillois, porteuse d'un projet sur Heuzecourt, Montigny les Jongleurs et Prouville, a réalisé **la plantation de 2,2km de haies et la restauration de 500m** le 26 novembre 2011. Une trentaine de volontaires (agriculteurs, chasseurs, habitants, etc.) a répondu présent. L'action a été poursuivie par la suite par une dizaine de personnes sur la seconde commune (1685m) et sera finalisée en février-mars 2012 sur la dernière commune. Le territoire comptabilisera alors plus de 5km de haies plantées et plus de 500m de haies restaurées.

Les cinq autres porteurs de projet ont prévu également leurs plantations à la fin de l'hiver. Enfin, des panneaux pédagogiques seront installés pour expliquer au grand public tout l'intérêt de préserver les chemins ruraux et présenter l'action réalisée.





RUBRIQUE JURIDIQUE :

Différence entre chemin rural et chemin d'exploitation

Il n'est pas toujours aisé de différencier un chemin rural d'un chemin d'exploitation. Pourtant il s'agit de deux statuts juridiques distincts. La grande différence repose sur les propriétaires : la commune (personne publique) ou les riverains (personnes privées).

En effet, d'après l'article L 162-1 du Code rural, les chemins et sentiers d'exploitation servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont présumés appartenir aux propriétaires riverains. L'usage de ces chemins peut être interdit au public. Tandis que l'article L 161-1 du même code précise que les chemins ruraux appartiennent aux communes (domaine privé), sont affectés à l'usage du public et n'ont pas été classés comme voies communales.

Le cadastre pourra aider à définir le statut. De plus, dans le cas d'un chemin d'exploitation interdit à l'usage du public, l'interdiction sera matérialisée par un panneau, une barrière, un portail, etc.

Prochain rendez-vous :

Nous vous informons que l'Assemblée Générale de Chemins de Picardie se tiendra le :

27 février 2012 à 18 h 00

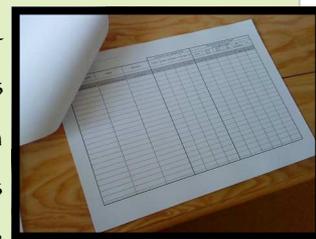
**À la Fédération des
Chasseurs de la Somme**

1, boulevard Baraban
80 000 AMIENS

Divers :

Aide pour remplir le kit de recensement

Chemins de Picardie incite les collectivités à préserver leurs chemins ruraux en commençant par les recenser. En effet, en comparant le cadastre à la réalité du terrain (tout en prenant des précautions quant à l'exactitude des données cadastrales), on met en évidence les infractions commises sur l'ensemble du territoire ce qui facilite ensuite l'intervention de l'autorité municipale.



Un kit de recensement, pour réaliser cette étape, est mis à la disposition par l'association, sur simple demande. De plus, afin d'aider au mieux les collectivités et les usagers en charge du recensement, une notice d'explication pour remplir ce kit a été rédigée par Chemins de Picardie.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir le kit et sa notice!

Dans le prochain numéro...

- Dossier : Des chemins ruraux qui vont coûter cher !
- Rubrique juridique : Les infractions sur les chemins ruraux que le maire a pouvoir de sanctionner
- Divers : Les chemins ruraux sur le cadastre

A savoir !

Retrouvez notre bulletin d'adhésion pour l'année 2012 sur le site internet : www.naturagora.fr. Il est disponible sur la page Téléchargements, depuis l'onglet Chemins de Picardie.



Chemins de Picardie, association pour la défense des chemins ruraux

1, chemin du Pont de la Planche - 02 000 BARENTON-BUGNY
Tél: 06-38-10-04-85 / Fax : 03-23-79-44-73
Mail : cheminsdepicardie@naturagora.fr
Site internet : www.naturagora.fr

Avec le soutien financier de :



Rédaction, conception, réalisation : Mylène ESCHEMANN